

Au Collège des Bourgmestre et Echevins  
de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Concerne : Modification budgétaire à mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Communal

Par la présente je vous demande de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Communal le vote d'un crédit spécial au chapitre ordinaire du budget 2020. Cette modification budgétaire permettra de disposer des crédits nécessaires au paiement d'aides aux entreprises locales dans le cadre de la pandémie grippale « COVID-19 ».

Modification budgétaire proposée :

Article budgétaire : « 3/499/648380/99001 - Aides aux entreprises locales - autres branches d'activités »

Budget initial 2020 : 0 EUR

Augmentation du crédit : 800.000 EUR

Crédit 2020 après modification budgétaire : 800.000 EUR

Etant donné que le boni du budget 2020 est de 6.582.515,51 EUR (boni ordinaire annuel de 38.295.566,97 EUR), cette dépense supplémentaire ne met pas en cause l'équilibre budgétaire. On peut encore noter que le boni ordinaire annuel prévisionnel du compte 2019 dépasse celui du budget rectifié 2019 d'environ 12,5 mio EUR.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Fleming